

Tu as déjà entendu parler des accords NAO ?



Des accords QUOI ?



Y'a un rapport avec la machine à café ?



Encore un truc pour la direction !!!



Mais **NON** ce sont les Négociations Annuelles Obligatoires



Petite définition

Dans les entreprises où sont constituées une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives, et dans lesquelles a été désigné au moins un délégué syndical, l'employeur doit prendre l'initiative d'engager, tous les 12 mois, des négociations portant sur certains thèmes dont, notamment, les rémunérations et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. À défaut d'une initiative de l'employeur, la négociation s'engage obligatoirement à la demande d'une organisation syndicale représentative.

Ok c'est une bonne nouvelle pour les salarié(e)s



Vos élus SUD sont là pour vous



CONCRÈTEMENT

Les accords NAO (Négociations Annuelles obligatoires) ont pour but d'obtenir plus que les minima fixés par la convention collective via, notamment, une augmentation de nos salaires et une amélioration de nos conditions de vie au travail.

Ça se passe en 5 étapes

- Demande
- Analyse
- Revendications
- Négociation
- Conclusion



Notre engagement **SUD CRM 59**

Vous informer sur chaque étape de la négociation et vous appeler à la mobilisation pour obtenir de réelles avancées dès que nécessaire.

16 juin 2021 DEMANDE DES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE & COMPTABLE DE L'ENTREPRISE	07 septembre 2021 ANALYSE DES DOCUMENTS FOURNIS	04 octobre 2021 REVENDEICATIONS DES SALARIE-ÉS PORTÉES PAR LES SYNDICATS	20 Octobre 2021 NÉGOCIATION DES REVENDEICATIONS	02 Novembre 2021 CONCLUSION DES ACCORDS NAO
---	--	---	--	--